

MAIRIE
LE POËT-LAVAL

Drôme



☎ : 04.75.46.44.12

e-mail : mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Ancienne commanderie de Malte

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 23 juillet 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Anne DEGRAND-GUILLAUD, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrice MAGNAN et Monsieur Jérôme CUCHE qui avait donné procuration à Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Remy PELLEGRIN, Kévin VALBON

Secrétaire de séance : Madame Sarah HALTER

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votants : 11

N°26/24 : DÉLIBÉRATION POUR LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la mutation de l'agent d'accueil, il convient de procéder à la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Valide la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Rendu exécutoire par le Président,
Compte tenu de la publication en date du 31 juillet 2024



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Annexe à la délibération n°26/2024

Emploi	Cat.	Grade	Poste budgétaire	Poste pourvu	Temps de travail hebdo	Observations
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Secrétaire Générale de mairie	B	Rédacteur	1	1	TC	
Agent administratif polyvalent	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	1	28 heures	
Agent d'accueil agence postale	C	Adjoint administratif	1	1	15 heures	
FILIERE TECHNIQUE						
Agent polyvalent des services techniques	C	Adjoint technique	4	2	TC	
Gestion du restaurant scolaire	C	Adjoint technique principal 1 ^{ème} classe	1	1	26.70 heures annualisées	
Agent d'entretien	C	Adjoint technique principal 1 ^{ème} classe	1	1	28 heures annualisées	
Cuisinier Restaurant scolaire	C	Adjoint technique	1	1	28 heures annualisées	
FILIERE ANIMATION						
Directrice accueil périscolaire	C	Adjoint d'animation	1	1	15,84 heures annualisées	
Agent de surveillance cantine temps repas	C	Adjoint d'animation	1	1	4,62 heures annualisées	
Animateur accueil périscolaire	C	Adjoint d'animation	1	1	14,58 heures annualisées	
Gestion du camping	C	Adjoint animation principal 1 ^{ème} classe	1	1	8.30 heures annualisées	
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
ATSEM	C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	1	25,91 heures annualisées	
ATSEM	C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	1	15,80 heures annualisées	

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 23 juillet 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :..... 14
Nombre de Conseillers présents :..... 9

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Anne DEGRAND-GUILLAUD, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrice MAGNAN et Monsieur Jérôme CUCHE qui avait donné procuration à Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Remy PELLEGRIN, Kévin VALBON

Secrétaire de séance : Madame Sarah HALTER

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votants : 11

N° 27/24 : DÉLIBÉRATION POUR LA CRÉATION DES EMPLOIS POUR LE REMPLACEMENT DES AGENTS DE L'AGENCE POSTALE ET DE L'ACCUEIL DURANT LES VACANCES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil municipal que la personne en charge de l'accueil de l'agence postale communale, titulaire du BAFD, a fait un remplacement auprès de la ferme St Pol, afin de pallier à l'absence de la Directrice en poste. Cet agent sera également en congés annuel au mois d'août.

Il convient donc, dans le cadre du maintien du service public, de la remplacer durant ses absences, soit 2 semaines au mois de juillet et 3,5 semaines au mois d'août.

Monsieur le Maire expose également au Conseil municipal que suite à la mutation de l'agent d'accueil de la mairie, un agent contractuel sera embauché pour l'été, afin de pallier aux congés et absence avant le recrutement d'un nouvel agent.

Il convient donc de créer un poste d'agent administratif contractuel pour la période du 27 juin au 23 août 2024

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
LE POËT-LAVAL

Drôme



☎ : 04.75.46.44.12

e-mail : mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Ancienne commanderie de Malte

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 23 juillet 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votants : 11

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Anne DEGRAND-GUILLAUD, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrice MAGNAN et Monsieur Jérôme CUCHE qui avait donné procuration à Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Remy PELLEGRIN, Kévin VALBON

Secrétaire de séance : Madame Sarah HALTER

N° 28/24 : DÉLIBÉRATION POUR LA RÉÉVALUATION DES TITRES RESTAURANT

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 16 novembre 2023, il a été voté l'attribution de titres restaurant pour les agents fonctionnaires ou contractuels ou stagiaires.

La valeur faciale du titre-restaurant est de 3,40 € et la participation financière de la collectivité est de 50 % soit 1,70 € à charge pour l'agent et 1,70 à charge de la collectivité.

Monsieur le Maire propose de réévaluer la valeur faciale du titre restaurant et propose une valeur faciale du titre-restaurant à 5,00 € et de passer la participation financière de la collectivité à 60 %.

Le coût supplémentaire pour la commune sera de 1 905,80 € maximum par an. Monsieur le Maire précise que les conditions d'attribution restent identiques pour une application à compter du 1^{er} août 2024.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Valide l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant à 5 euros
- Valide la participation financière de la commune à 60 %
- Valide l'application au 1^{er} août 2024

Rendu exécutoire par le Président,
Compte tenu de la publication en date du 31 juillet 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
LE POËT-LAVAL

Drôme



☎ : 04.75.46.44.12

e-mail : mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Ancienne commanderie de Malte

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 23 juillet 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Anne DEGRAND-GUILLAUD, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrice MAGNAN et Monsieur Jérôme CUCHE qui avait donné procuration à Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Remy PELLEGRIN, Kévin VALBON

Secrétaire de séance : Madame Sarah HALTER

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votants : 11

N° 29/24 : DÉLIBÉRATION POUR LA CESSION DE LA PARCELLE AB 758

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la parcelle AB 758 de 4 centiares appartenant à la commune, permet d'accéder au niveau desservant une habitation située dans un immeuble de deux logements. L'accès se fait depuis la parcelle AB 758 par un escalier privatif.

Monsieur le Maire propose la cession de la parcelle issue du domaine public au profit de Madame IGLESIAS et Monsieur PRADON.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'accepter de céder la parcelle cadastrée AB 758 à Madame IGLESIAS et à Monsieur PRADON
- Précise que cette cession sera réalisée à titre gratuit
- Précise que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge des acquéreurs (frais de bornage, frais notariaux.....)

Rendu exécutoire par le Président,
Compte tenu de la publication en date du 31 juillet 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
LE POËT-LAVAL
Drôme



☎ : 04.75.46.44.12

e-mail : mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Ancienne commanderie de Malte

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 23 juillet 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Anne DEGRAND-GUILLAUD, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrice MAGNAN et Monsieur Jérôme CUCHE qui avait donné procuration à Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Remy PELLEGRIN, Kevin VALBON

Secrétaire de séance : Madame Sarah HALTER

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votants : 11

N° 30/24 : DÉLIBÉRATION POUR LA NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU CLI

Monsieur le Maire informe que suite au départ de Monsieur Jean DOREY, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire à la commission locale d'informations

Monsieur le Maire confirme que ces délégués sont invités à représenter la commune lors des séances plénières. Pour rappelle la CLI est une structure d'information et de concertation obligatoire. Chaque CLI a une mission générale d'information du public en matière de sûreté et de suivi de l'impact des activités de l'installation classée sur les personnes et l'environnement. Elle est compétente en matière d'information, de santé et de sécurité des riverains, directement ou indirectement (via par exemple les retombées sur l'agriculture, l'eau, l'environnement...).

Monsieur le Maire rappelle que Madame Geneviève ROBLES est déléguée suppléante à la CLI, il propose que Monsieur Jean-Marc LE DOUCE soit désigné délégué titulaire, puisque depuis le départ de Monsieur Jean DOREY il a pris le relais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Décide de désigner Monsieur Jean-Marc LE DOUCE en qualité de délégué titulaire en remplacement de Monsieur Jean DOREY et Madame Geneviève ROBLES en qualité de déléguée suppléante pour représenter la commune à la commission locale d'informations

Rendu exécutoire par le Président,
Compte tenu de la publication en date du 31 juillet 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 23 juillet 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Anne DEGRAND-GUILLAUD, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrice MAGNAN et Monsieur Jérôme CUCHE qui avait donné procuration à Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Remy PELLEGRIN, Kévin VALBON

Secrétaire de séance : Madame Sarah HALTER

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votants : 11

N° 31/24 : DÉLIBÉRATION FIXANT LES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES A L'ANNÉE

Monsieur le Maire informe que la mise à disposition des salles de la commune sont de plus en plus convoitées par les associations extérieures mais aussi par des particuliers pour y exercer hebdomadairement des cours divers et variés. Monsieur le Maire propose donc de fixer un tarif horaire de mise à disposition de ces salles.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de mise à disposition de la salle du Picodon a été fixé à :

- 15 euros l'heure (délibération 23/24) pour les travailleurs indépendants
- 150 euros par an pour les associations extérieures pour 1 heure par semaine (délibération 26/22)

Il propose de fixer le tarif de mise à disposition de la salle des fêtes à :

- 20 euros de l'heure pour les travailleurs indépendants.
- 200 euros par an pour les associations extérieures pour 1 h par semaine du 01/09 au 30/06

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Valide les tarifs de mise à disposition de la salle des fêtes à 20 euros l'heure pour les particuliers et 200 euros l'année pour les associations extérieures pour une occupation d'une heure hebdomadaire du 1^{er} septembre au 30 juin.
- Valide les tarifs de mise à disposition de la salle du Picodon à 15 euros l'heure pour les particuliers et 150 euros l'année pour les associations extérieures pour une occupation d'une heure hebdomadaire du 1^{er} septembre au 30 juin.
- Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2024

Rendu exécutoire par le Président,
Compte tenu de la publication en date du 31 juillet 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 23 juillet 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Anne DEGRAND-GUILLAUD, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrice MAGNAN et Monsieur Jérôme CUCHE qui avait donné procuration à Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Remy PELLEGRIN, Kévin VALBON

Secrétaire de séance : Madame Sarah HALTER

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votants : 11

N° 32/24 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS AVANCÉS

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit régler ses fournisseurs par mandat administratif. Certains fournisseurs n'acceptent pas les mandats administratifs.

Pour cette raison, Monsieur Jean-Marc LE DOUCE a fait l'avance, pour la commune, de l'achat d'une vitrine d'affichage et d'un porte affiche double face pour la commission culture dans le cadre des expositions du château.

Ces achats ont été faits sur internet pour la somme totale de 227,97 € (deux cent vingt-sept euros et quatre-vingt-dix-sept centimes).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de cette dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Décide de rembourser Monsieur Jean-Marc LE DOUCE, pour la dépense qu'il a engagé au nom de la commune, d'un montant total 227,97 euros pour l'achat de matériel pour les expositions au château.

Rendu exécutoire par le Président,
Compte tenu de la publication en date du 31 juillet 2024

